

Juin / juillet 2024 à déterminer
Temps complet – 35 heures/semaine

Définition du poste :

L'agent polyvalent sous la responsabilité de l'agent technique, réalisera des petits travaux d'entretien d'espaces verts et des bâtiments.

Poste :

- Réalisation des travaux de maintenance / entretien de premier niveau (entretien, amélioration, modification, réparation) dans les domaines suivants : équipements, maçonnerie, espaces verts, voiries, peinture..
- Manipuler et stocker des déchets (emmener à la déchetterie)
- Entretien de la chaussée (nettoyage des caniveaux, ramassage des feuilles mortes)
- Réparer, aménager le domaine public
- Entretien des petits espaces verts
- Appliquer les règles de sécurité
- Entretien des locaux techniques (atelier)
- Participation à la gestion du stock de matériels et produits
- Participer à l'aménagement des locaux et à l'agencement du matériel

Profil :

Techniques :

- Maîtriser quelques techniques de travaux de maintenance de premier niveau dans une ou plusieurs des spécialités suivantes : équipements, espaces verts, peinture
- Connaître et interpréter des plans, schémas, notices, dossiers technique, consignes de sécurité... .
- Connaître les techniques de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage des différents types d'outillages, matériels et équipements.
- Maîtriser les gestes et postures de la manutention.
- Savoir organiser son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites
- Prendre des initiatives dans des interventions du 1^{er} degré à titre préventif ou curatif, en sachant situer la limite de ses compétences

Relationnelles :

EMPLOI D'ÉTÉ AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

- Être autonome dans son travail
- Savoir prioriser les consignes
- Être réactif
- Avoir le sens du contact
- Être discret

Connaissances :

- Techniques de maintenance de premier niveau en intérieur et en extérieur
- Règles de sécurité sur les chantiers : en présence et hors présence des occupants, port des Equipements de Protection Individuelle, port de charge / manutention, travail en hauteur
- Règlement de sécurité incendie

Conditions particulières d'exercice :

- Travail à l'intérieur et à l'extérieur, déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux
- Port de vêtements professionnels et équipements de protection individuels (EPI)
- Permis B serait apprécié